



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2023-382

PUBLIÉ LE 18 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

DRAAF / Service Régional de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises (SRPE)

R32-2023-09-12-00008 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - SCEA D'IDO (3 pages)	Page 3
R32-2023-09-12-00009 - Contrôle des structures - Rescrit - PILLON LAURA.docx (2 pages)	Page 7

DRAAF

R32-2023-09-12-00008

Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - SCEA D'IDO



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM de la Somme
Service économie agricole

Réf.: Dossier n° 2380397
Réf DRAAF : 240

SCEA D'IDO
A l'attention de Monsieur POUILLAIN Luc
5 rue de l'église
80400 OFFOY

Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime

Monsieur le gérant,

Nous avons réceptionné le 12 juillet 2023, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 58,9383 ha dans le cadre de :

- Votre installation en société, en qualité d'associé exploitant au sein de la société, SCEA D'IDO sur une surface de 58,9383 ha de terres, et l'entrée en qualité d'associée non exploitante de la société, EDALPI.

Cette demande a été enregistrée complète le 12 juillet 2023 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par l'EARL LE MOULIN D'UGNY - VANDEPUTTE Ludwig à UGNY L'EQUIPEE.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- Vous exploiterez après l'opération une surface de 59,9383 ha soit inférieure au seuil de contrôle de 100 ha,
- vous remplissez la condition d'expérience professionnelle agricole,
- vous n'avez pas d'activité extra-agricole,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles 2022 sont inférieurs à 3120 fois le taux horaire du SMIC,
- la parcelle sollicitée la plus éloignée est à moins de 20 km du siège de votre exploitation.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél. : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III. de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 12 septembre 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél. : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Références cadastrales des biens objet de la demande**n° 2380397**

SCEA D'IDO à OFFOY a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 58,9383 ha

N_Dossier	Communes	Références cadastrales	Superficie en ha
2380397	DOUILLY	D 173, D 97, D99	1.7514
2380397	DOUILLY	A 205 P, A 207 P, A 206	0.859
2380397	DOUILLY	C 197, C 199, C 205, C 206	0.5355
2380397	UGNY L'EQUIPEE	ZA 21	1.724
2380397	UGNY L'EQUIPEE	ZA 46, ZA 48, ZA 49, ZA 50	11.3553
2380397	DOUILLY	ZA 34, ZA 35	3.034
2380397	UGNY L'EQUIPEE	AA 34	0.1014
2380397	UGNY L'EQUIPEE	AA 33 P	1.0246
2380397	UGNY L'EQUIPEE	ZB 21 P, ZB 38, ZB 39, ZB 41 P, ZB 42, ZB 43, ZB 44	10.7773
2380397	UGNY L'EQUIPEE	ZA 42, ZA 44, ZA 45, ZA 47, ZA 51, ZB 14	27.7758

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél. : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2023-09-12-00009

Contrôle des structures - Rescrit - PILLON
LAURA.docx



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises**

**Service instructeur :
DDTM de la Somme
Service de l'économie agricole**

Madame PILLON Laura
3 Grande Rue, Hameau de de Buyon
80160 PLACHY BUYON

Réf. : 2380435
Réf DRAAF : 239

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 21 juillet 2023, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en une installation à titre individuel.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- Vous envisagez de vous installer à titre individuel sur une surface de 84,4146 ha de terres provenant de l'exploitation de la SCEA DUQUET OLIVIER à TILLOY LES CONTY,
- vous disposez de la capacité professionnelle agricole,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles 2022 sont inférieurs à 3120 fois le taux horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées dans votre demande sont à moins de 20 km du siège social de votre exploitation.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour, et du SDREA de la région Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 100 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet, et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

Page 1 sur 2

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien – CS 90069 – 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél. : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
Courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 12 septembre 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des
structures du service régional de la performance
économique et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Page 2 sur 2

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien – CS 90069 – 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél. : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
Courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr